

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Le secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

Paris, le

09 AOÛT 2016

Référence : BDC/CCY/D/16014317/ML

Monsieur,

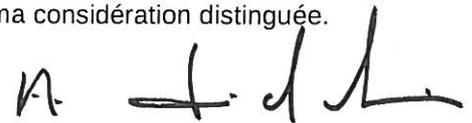
Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le processus de concertation et de décision des grands projets d'infrastructures et vous demandez notamment, dans ce cadre, la transmission de documents d'information sur les grands projets de l'A65 « Pau-Langon » et de la liaison ferroviaire dite « Perpignan-Figueras ».

Je vous confirme que le code des transports prévoit la production de bilans socio-économiques et environnementaux, dits « bilans LOTI », trois à cinq ans après la mise en service des grandes infrastructures de transport.

Concernant la section Langon-Pau de l'autoroute A65, la société concessionnaire A'LIENOR a ainsi engagé les études en 2014. Des échanges ont eu lieu durant l'année 2015 avec les services de l'Etat et les acteurs du territoire, qui ont conduit à la commande de compléments d'études, notamment sur les protocoles de suivi environnementaux ainsi que sur les impacts du projet sur l'économie, le tourisme et l'aménagement du territoire. A'LIENOR a transmis les bilans LOTI socio-économique et environnementaux ainsi complétés en juin. Ils seront soumis, en application des dispositions du code des transports, à l'avis du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Ce calendrier devrait permettre de rendre public le bilan LOTI et l'avis de CGEDD d'ici la fin de l'année 2016.

Concernant la ligne à grande vitesse (LGV) Perpignan-Figueras, en raison du nouveau calendrier de réalisation de la LGV Barcelone-Figueras décidé par l'Espagne, la mise en service de la section internationale s'est déroulée en deux étapes : une mise en service partielle en décembre 2010 et une mise en service définitive en janvier 2013. Dès lors, le bilan LOTI sera mis à disposition d'ici 2018 au plus tard, ce qui permettra de disposer du recul nécessaire pour conduire un tel exercice.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain VIDALIES



Monsieur Daniel IBANEZ
La Ville
73800 LES MOLLETES